

# 10 RECOMMANDATIONS POUR DES COMMUNES LITTORALES RÉSILIENTES



## PROPOS LIMINAIRES

À l'approche des élections municipales, la question du littoral ne peut plus être reléguée au second plan. Le recul du trait de côte, l'érosion, la submersion marine et la dégradation des écosystèmes sont déjà des réalités concrètes pour de nombreuses communes littorales. Elles révèlent les limites de nos choix d'aménagement passés dans un contexte de dérèglement climatique qui s'accélère. Or, le mandat municipal engage les territoires pour six ans : une période décisive au regard des impacts à venir. Les décisions prises aujourd'hui en matière d'urbanisme, de gestion du foncier, de protection des espaces naturels et d'équipements publics conditionnent directement la sécurité des populations, l'attractivité des territoires et la capacité des communes à s'adapter durablement.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent ces dix recommandations pour des communes littorales résilientes. Elles traduisent la conviction portée par Surfrider Foundation Europe : le littoral est un territoire vivant, mobile, qu'il faut apprendre à accompagner plutôt qu'à contraindre. Fondées sur l'anticipation, la sobriété foncière, les solutions fondées sur la nature et la concertation citoyenne, ces recommandations constituent un socle d'action concret à destination des futurs élus municipaux. Elles visent à nourrir le débat démocratique, à éclairer les choix de programme et à donner aux citoyennes et citoyens des clés de lecture pour interpeller leurs candidats. L'enjeu est clair : faire des municipales un moment structurant pour engager des trajectoires d'adaptation justes, durables et partagées, au service d'un littoral et d'un océan vivants, aujourd'hui et pour les générations futures.

## 1. RÉALISER UN INVENTAIRE COMPLET DES ÉCOSYSTÈMES LITTORAUX LOCAUX

La connaissance des écosystèmes littoraux est un préalable essentiel à toute politique locale de protection du littoral et d'adaptation au changement climatique. Il est recommandé de réaliser un inventaire des habitats naturels présents sur le territoire, en identifiant en priorité ceux qui jouent un rôle de protection et peuvent être mobilisés comme solutions fondées sur la nature.

Cet inventaire doit couvrir l'ensemble des milieux littoraux (prés salés, dunes, zones humides, récifs naturels, champs d'algues et de laminaires, herbiers marins, notamment les zostères), avec pour objectif de mettre en évidence leur fonctionnement écologique, leurs interactions et leur contribution à la protection du trait de côte, à la biodiversité et à la qualité des eaux.

Les collectivités peuvent s'appuyer sur les cadres existants, tels que les sites Natura 2000, les parcs naturels marins, les réserves naturelles ou les arrêtés de protection de biotope, qui concentrent souvent les habitats et espèces les plus sensibles. Ces dispositifs offrent un socle solide de connaissances, de gouvernance et d'ingénierie, notamment via les documents d'objectifs (DOCOB) et les comités de gestion. Ils constituent également des territoires privilégiés pour expérimenter des actions telles que la renaturation de milieux dégradés ou la réduction de certaines pressions (fréquentation touristique, plaisance). En complément, les Atlas de la biodiversité communale (ABC) permettent de recenser et cartographier la biodiversité à l'échelle locale, y compris hors des espaces protégés, et d'en renforcer la prise en compte dans les projets d'aménagement et les documents de planification.

L'inventaire doit prioritairement mobiliser les données déjà disponibles, à différentes échelles, en veillant à leur fiabilité et en travaillant avec les acteurs référents du territoire. Les résultats gagnent à être valorisés par des outils de synthèse et de cartographie, afin de disposer d'une vision d'ensemble claire et partagée. Les données produites ont vocation à être rendues accessibles pour contribuer à l'amélioration des connaissances et éclairer durablement les décisions d'aménagement.

**Exemple d'inventaire réussi : Agglomération de La Rochelle (Charente-Maritime)** Pour planifier des actions efficaces sur le littoral, il est essentiel de connaître précisément les écosystèmes présents. L'agglomération de La Rochelle a réalisé un inventaire détaillé des dunes, prés salés, herbiers et zones humides, permettant de cartographier les habitats stratégiques et d'identifier les zones clés pour la protection du littoral et de la biodiversité. Ces données ont été utilisées pour orienter des projets de renaturation et réguler les usages dans les secteurs sensibles, et ont constitué un support décisionnel partagé entre collectivités et acteurs locaux. L'expérience montre que la connaissance fine du territoire est un levier indispensable pour renforcer la résilience littorale.

## 2. CARTOGRAPHIER LES ZONES PROPICES AU DÉPLOIEMENT DE SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Afin d'anticiper l'évolution du littoral et d'orienter durablement les choix d'aménagement, il est recommandé de cartographier les secteurs du territoire les plus propices au déploiement de solutions fondées sur la nature. Cette démarche permet d'identifier, de manière prospective, les espaces où des interventions adaptées peuvent accompagner les dynamiques naturelles plutôt que les contraindre.

La cartographie doit notamment repérer les zones où envisager des retraits stratégiques, des opérations de dépolérisation, des actions de renaturation ou de revégétalisation, ainsi que la création ou la restauration de zones tampons naturelles (dunes, marais, zones humides littorales). Elle constitue un outil d'aide à la décision essentiel pour prioriser les actions, sécuriser les projets et limiter l'exposition future aux risques côtiers.

Si une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte existe, la collectivité dispose alors déjà d'un cadre privilégié pour engager ce travail de cartographie. Élaborées avec les acteurs du territoire, ces stratégies constituent un point de départ idéal pour identifier et mettre en visibilité les secteurs où les solutions fondées sur la nature peuvent être déployées, en reconnaissant explicitement le rôle des écosystèmes côtiers dans la gestion de l'érosion et de la submersion marine (article L. 321-17 du code de l'environnement).

Cette démarche gagne à être complétée par un croisement avec les données produites par l'État, notamment la cartographie fondée sur l'indicateur national d'érosion côtière (article L. 321-13), afin de disposer d'une lecture cohérente, partagée et prospective des dynamiques d'érosion et d'accrétion à l'échelle du territoire.

Intégrée aux documents de planification et aux projets d'aménagement, cette cartographie permet de passer d'une logique réactive à une approche anticipatrice, en orientant les investissements vers des solutions durables, adaptatives et compatibles avec les dynamiques naturelles du littoral.

<sup>1</sup> IPCC "Climate Change 2014 Synthesis Report: Summary for Policymakers", 2014 URL : [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/AR5\\_SYR\\_FINAL\\_SPM.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/AR5_SYR_FINAL_SPM.pdf)

<sup>2</sup> C. McGlade, P. Ekins, "The geographical distribution of Fossil fuels unused when limiting global warming to 2 °C", 2015 URL : <https://www.nature.com/articles/nature14016>

<sup>3</sup> Part des combustibles fossiles dans la production d'électricité de chaque pays européen p.12: [https://www.rte-france.com/sites/default/files/entsoe\\_electricite\\_en\\_europe\\_2015.web.pdf](https://www.rte-france.com/sites/default/files/entsoe_electricite_en_europe_2015.web.pdf)

<sup>4</sup> Example: "Portugal reaches 100% renewable energy in March", 2018. URL: <https://meta.eeb.org/2018/04/05/portugal-reaches-100-renewable-energy-in-march/>



**Exemple de cartographie réussie : Projet territorial Basse Saâne 2050 (Seine-Maritime)**

Dans la basse vallée de la Saâne, le projet territorial porté par le Conservatoire du littoral a produit une cartographie fine des secteurs à renaturer, régulièrement soumis aux inondations, des enjeux humains à reculer, des zones de repli envisagées ainsi que des terrains à acquérir pour permettre la mise en œuvre du projet. Mené en lien étroit avec une approche paysagère, ce travail a rendu lisible et concrète la stratégie globale de gestion du risque inondation : rétablir les liens entre terre et mer, restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et littoraux, relocaliser les biens et les enjeux. Ce projet constitue un exemple ambitieux de recomposition spatiale d'un territoire littoral : intégrée aux projets d'aménagement et construite en lien étroit avec les acteurs locaux et les services de l'État, cette cartographie a constitué un outil d'aide à la décision central.

### **3. METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE LOCALE DÉDIÉE À LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE**

La gestion durable du littoral nécessite une gouvernance locale structurée et inclusive, qui permette de co-construire les décisions d'aménagement avec l'ensemble des acteurs concernés. Il est recommandé de créer, au niveau municipal ou intercommunal, un comité littoral réunissant des représentants de la collectivité, des habitants, des associations environnementales, des scientifiques, des acteurs professionnels (pêche, tourisme, portuaire), les services techniques, ainsi que les gestionnaires d'aires protégées (aires marines protégées, réserves naturelles, parcs naturels, etc.). Cette diversité d'acteurs assure une base commune de connaissances, d'enjeux et de perspectives, réduisant les risques de conflits et renforçant l'acceptabilité des décisions.

Ce comité doit fonctionner de manière transparente, avec des règles de participation claires et des espaces d'échange réguliers, afin d'éclairer les décisions d'aménagement du littoral et d'assurer une communication ouverte auprès de tous les usagers et citoyens. Une gouvernance ouverte et participative facilite la co-construction de solutions, améliore la concertation et permet d'anticiper les tensions liées aux usages (tourisme, plaisance, pêche, protection des milieux).

Ce type de démarche s'inscrit pleinement dans l'esprit des approches collaboratives recommandées pour relever les défis climatiques et environnementaux, où le dialogue entre collectivités, associations, scientifiques et citoyens est un levier essentiel pour bâtir des politiques équilibrées, durables et adaptées aux réalités locales.



**Exemple réussi de dialogue : Parlement du Marais de Brouage (Charente-Maritime)**

Une gestion efficace du littoral repose sur une gouvernance inclusive. Le Parlement du Marais de Brouage a rassemblé collectivités, habitants, associations, scientifiques et acteurs économiques pour co-construire des décisions adaptées aux enjeux environnementaux et aux usages locaux. Cette collaboration a conduit à des mesures concrètes telles que la restauration des digues et zones humides et la mise en place de parcours pédagogiques pour sensibiliser le public. L'expérience démontre que le dialogue structuré entre acteurs locaux favorise l'acceptabilité des décisions et renforce la résilience du territoire .

Pour aller plus loin : notre guide concertation – relever le défi de la concertation pour réussir la transition énergétique

#### **4. RENATURER LES ZONES ARTIFICIALISÉES DU FRONT DE MER**

La renaturation des espaces artificialisés du front de mer constitue un levier majeur pour renforcer la résilience du littoral face au changement climatique, tout en améliorant le cadre de vie des habitants et des usagers. Il est recommandé de transformer progressivement les surfaces imperméabilisées ou les infrastructures devenues obsolètes (parkings, voiries, équipements sous-utilisés) en espaces plus fonctionnels sur le plan écologique.

Ces transformations peuvent prendre la forme de zones végétalisées, de mares littorales jouant un rôle de zones tampons, ou encore de sentiers d'interprétation permettant de sensibiliser le public aux enjeux du littoral. En favorisant l'infiltration de l'eau, la restauration des continuités écologiques et l'accueil de la biodiversité, ces aménagements contribuent à limiter les impacts des submersions marines et des fortes pluies, tout en rendant le front de mer plus agréable et plus accessible.

La réussite de ces projets repose sur une concertation en amont avec les acteurs locaux du littoral – habitants, associations, professionnels, gestionnaires d'espaces naturels – dans le cadre d'une gouvernance locale dédiée à la gestion du trait de côte. Cette approche permet de co-construire des projets adaptés aux usages, de renforcer leur acceptabilité sociale et de prévenir les conflits.

Intégrée aux projets d'aménagement et aux documents de planification, la renaturation du front de mer permet de repenser l'espace littoral comme un espace vivant, conciliant protection des milieux, adaptation climatique et qualité de vie.

**Exemple de renaturation réussi : Plage d'Erretegia – Bidart (Pyrénées-Atlantiques)**

La commune de Bidart a transformé une portion artificialisée du front de mer en espace renaturé, en remplaçant parkings et zones imperméabilisées par des zones végétalisées, mares littorales et sentiers pédagogiques. Ces aménagements ont permis de restaurer les continuités écologiques, favoriser l'infiltration des eaux pluviales et accueillir la biodiversité locale, tout en contribuant à limiter l'impact des submersions et des fortes pluies. La démarche, conduite avec une concertation active des habitants et acteurs locaux, a démontré des effets bénéfiques immédiats sur la qualité des espaces, la résilience du littoral et l'appropriation collective du site .

## **5. ADOPTER DES MESURES DE GESTION DURABLE DANS LES ZONES NATURELLES SENSIBLES**

Les zones naturelles sensibles désignent des espaces littoraux à forte valeur écologique, caractérisés par la présence d'habitats ou d'espèces remarquables, mais également par leur vulnérabilité face aux pressions humaines et aux aléas naturels. Il s'agit notamment de l'estran, des dunes, des zones humides littorales et de la végétation côtière, dont le bon état conditionne l'équilibre du littoral.

Ces espaces étant particulièrement fragiles, il est recommandé de mettre en place des mesures de gestion durable permettant de concilier la protection des écosystèmes avec les usages récréatifs et professionnels.

Ces mesures peuvent inclure la limitation du piétinement par des aménagements adaptés (canalisation des flux, fermeture temporaire de certains secteurs), la création de passerelles d'accès contrôlées et de corridors écologiques visant à préserver les continuités naturelles tout en maintenant l'accès au littoral. Ces dispositifs contribuent à réduire les dégradations, à favoriser la régénération des milieux et à renforcer leur rôle protecteur face aux aléas côtiers.

La gestion durable des zones sensibles repose également sur l'implication des acteurs locaux et des citoyens. L'organisation de chantiers participatifs de restauration écologique (plantation de végétation dunaire, enlèvement d'espèces invasives, remise en état de sentiers) permet à la fois de restaurer les écosystèmes et de renforcer l'appropriation collective des enjeux littoraux.

Ces actions gagnent à être inscrites dans une gouvernance locale structurée, en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels et les aires protégées, afin d'assurer leur cohérence, leur suivi et leur acceptabilité dans le temps.

### **Exemple de réalisation : Pieds de dunes – Forêt domaniale du Pays-de-Monts (Vendée)**

Pour préserver des zones littorales fragiles et exposées à l'érosion, des mesures de gestion durable ont été mises en place sur les pieds de dunes de la forêt domaniale du Pays-de-Monts. L'installation de passerelles, la canalisation des flux piétons et la fermeture temporaire de secteurs sensibles a permis de réduire le piétinement, de favoriser la régénération de la végétation dunaire et de renforcer la stabilité du littoral. Ces actions, complétées par des chantiers participatifs de restauration écologique et une gouvernance locale structurée, ont montré des effets positifs durables, avec un meilleur état de la végétation, moins de dégradations et une appropriation collective renforcée des enjeux de protection des zones sensibles.

## **6. RÉDUIRE L'USAGE DU NETTOYAGE MÉCANIQUE DES PLAGE**

La gestion des plages est directement liée aux enjeux d'érosion côtière. Le nettoyage mécanique, en retirant systématiquement les éléments naturels présents en surface, modifie le fonctionnement sédimentaire des plages et peut accentuer leur fragilisation. À long terme, ces pratiques contribuent à l'appauvrissement des milieux et à une moindre capacité des plages à s'adapter aux aléas naturels.

Il est recommandé de limiter, voire de supprimer, le nettoyage mécanique des plages, afin de préserver la laisse de mer, composée d'algues, de bois et de débris naturels. Cette laisse de mer joue un rôle essentiel dans la stabilité des plages, le maintien de la biodiversité et l'amortissement naturel de l'énergie des vagues, en particulier lors des épisodes de tempête.

En alternative, les collectivités sont invitées à privilégier un nettoyage manuel, raisonné et ciblé, centré sur l'enlèvement des déchets, tout en conservant les éléments naturels. Cette approche permet de concilier propreté des plages, protection des écosystèmes et attentes du public.

Le nettoyage manuel peut également devenir un outil pédagogique, en sensibilisant les usagers au rôle écologique de la laisse de mer et aux enjeux de préservation du littoral, notamment à travers des actions d'information ou des collectes participatives.

### **Exemple de réalisation : Biscarrosse (Landes)**

Face à une érosion marquée et à la fragilisation des plages, la commune de Biscarrosse a remplacé le nettoyage mécanique par un nettoyage manuel ciblé, visant à préserver la laisse de mer et le fonctionnement naturel du système dunaire. Cette approche permet de maintenir les éléments naturels essentiels à la stabilité des plages, à la biodiversité et à l'amortissement des vagues, tout en retirant efficacement les déchets. L'exemple de Biscarrosse illustre comment l'adaptation des pratiques de gestion des plages peut répondre directement aux enjeux d'érosion et de résilience côtière

## **7. ADAPTER LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE POUR RÉDUIRE LA PRESSION ESTIVALE**

La fréquentation touristique estivale exerce une pression importante sur les écosystèmes littoraux, en particulier dans les zones naturelles sensibles. Sans régulation adaptée, cette concentration des usages peut accélérer la dégradation des milieux, accentuer l'érosion et générer des conflits d'usage. Adapter la fréquentation constitue donc un levier essentiel pour préserver durablement le littoral tout en maintenant une activité touristique de qualité.

Il est recommandé de réguler les accès aux secteurs écologiquement sensibles, par des dispositifs adaptés tels que des quotas de fréquentation, des cheminements sur passerelles, une gestion du stationnement ou des limitations temporaires d'accès. Ces mesures peuvent également concerner la plaisance et le mouillage des yachts, dont la concentration saisonnière peut dégrader les herbiers et les fonds marins lorsqu'elle n'est pas encadrée.

En parallèle, les collectivités sont invitées à diversifier l'offre touristique en orientant les visiteurs vers des activités et des espaces moins fragiles : sentiers nature, médiation scientifique, visites guidées, découverte du patrimoine naturel et culturel. Cette approche permet de mieux répartir les flux, d'allonger la saison touristique et de valoriser d'autres atouts du territoire.

Enfin, il est essentiel de faire évoluer le discours touristique local en intégrant la valorisation de la laisse de mer et des écosystèmes littoraux comme éléments de richesse et d'identité du territoire. En changeant le regard porté sur ces milieux, les collectivités renforcent l'acceptabilité des mesures de régulation et encouragent des pratiques plus respectueuses.

### **Exemple de réalisation : Parc national de Port-Cros – Île de Porquerolles (Var)**

Confrontée à une hyperfréquentation estivale dépassant 12 000 visiteurs par jour, l'île de Porquerolles a mis en place dès 2021 une régulation concertée des flux touristiques, fondée sur une jauge quotidienne de 6 000 visiteurs et un dispositif de réservation anticipée. Cette mesure, essentielle pour préserver des écosystèmes particulièrement sensibles, a rapidement démontré son efficacité : respect des seuils de fréquentation, amélioration de la qualité de visite et meilleure répartition des publics dans le temps. Loin de nuire à l'attractivité du site, cette gestion raisonnée a permis de maintenir une fréquentation élevée tout en réduisant les impacts environnementaux, confirmant que la régulation constitue un levier clé pour un tourisme littoral durable et désirable.

## **8. MODERNISER LES PORTS ET LA PLAISANCE POUR RÉDUIRE LEUR IMPACT**

La plaisance et le trafic maritime exercent une pression croissante sur les écosystèmes littoraux. Les mouillages non régulés peuvent endommager les herbiers et les fonds marins, tandis que l'augmentation des flux de passagers contribue à la surfréquentation touristique des zones littorales et des plages, accentuant les pressions sur les milieux sensibles. Les ports et les activités nautiques doivent donc être modernisés pour concilier attractivité touristique et préservation environnementale.

Il est recommandé de protéger les habitats fragiles en interdisant le mouillage dans les herbiers et autres zones sensibles, et en installant des systèmes de mouillage écologiques qui limitent l'arrachement des fonds marins. Les opérations de dragage doivent être adaptées : réduction des volumes déplacés, traitement durable des sédiments et planification hors des périodes critiques pour la faune et la reproduction.

Ces mesures doivent s'accompagner d'une communication claire et pédagogique auprès des usagers du littoral, afin de faire comprendre les enjeux et d'assurer l'acceptabilité des nouvelles règles. L'objectif est de réduire durablement l'impact environnemental de la plaisance, tout en maintenant un accès régulé et sûr pour les activités nautiques et touristiques.

### **Exemple de réalisation : ZMEL de Cavalière – Le Lavandou (Var)**

Sur un littoral hautement attractif et fortement fréquenté, la commune du Lavandou a mis en place une Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) afin de concilier les usages nautiques et touristiques avec la préservation des écosystèmes marins. L'installation de mouillages écologiques et la régulation des pratiques de plaisance permettent de limiter les impacts sur les herbiers de posidonie, tout en maintenant un accès encadré au plan d'eau. Cette démarche illustre comment la modernisation des usages maritimes peut réduire durablement les pressions environnementales sans remettre en cause l'attractivité du littoral.

Pour aller plus loin sur le sujet du carbone bleu – agir à l'échelle locale : leviers à disposition des collectivités pour agir sur les écosystèmes de carbone bleu

## **9. ENCADRER L'URBANISATION ET ANTICIPER LES RISQUES FUTURS**

L'urbanisation du littoral doit être planifiée de manière à préserver les espaces naturels et à réduire l'exposition aux risques climatiques. Les zones basses ou menacées par l'élévation du niveau de la mer à l'horizon 2100 ne doivent plus accueillir de nouveaux permis de construire, même lorsqu'elles sont aujourd'hui protégées par des ouvrages de défense. Cette anticipation est essentielle pour limiter les dommages futurs et réduire les coûts de protection ou de relocalisation.

Par ailleurs, il est recommandé de lutter contre l'artificialisation nette des sols (ZAN) et de privilégier la densification urbaine plutôt que l'étalement, en cohérence avec les objectifs de sobriété foncière et de bien-être local (ville du quart d'heure, proximité des services). L'application et la préservation des dispositifs ZAN permettent d'accompagner l'adaptation du littoral tout en limitant l'impact écologique de l'urbanisation.

Ces principes doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme et les stratégies locales, afin de garantir une cohérence entre développement territorial, protection des milieux et résilience face aux risques côtiers.

### **Exemple de réalisation : Lacanau (Gironde)**

Fortement exposée au recul du trait de côte sur un littoral à forte attractivité touristique, la commune de Lacanau a engagé dès 2016 une stratégie locale de gestion de la bande côtière, reconduite pour la période 2023-2030, traduisant une approche d'anticipation inscrite dans la durée. Cette démarche pionnière vise à intégrer le risque d'érosion dans les choix d'aménagement, notamment à travers la création d'une zone de vulnérabilité à l'horizon 2100 dans le PLU, la relocalisation progressive des équipements du front de mer et la sensibilisation des habitants et acteurs locaux. En projetant les risques à 30 et 100 ans et en expérimentant des bâtiments réversibles, Lacanau démontre que l'encadrement de l'urbanisation constitue un levier essentiel pour anticiper les impacts du changement climatique et sécuriser l'avenir des territoires littoraux.

## **10. PRÉPARER DÈS AUJOURD'HUI DES STRATÉGIES DE REPLI MAÎTRISÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

Face à l'évolution du littoral sous l'effet du changement climatique et à l'accélération du recul du trait de côte, il est indispensable d'anticiper les transitions territoriales plutôt que de les subir. Dans ce cadre, il est recommandé d'identifier les secteurs où un recul stratégique des aménagements, des activités et des habitations sera nécessaire, en lien avec la cartographie des zones propices au déploiement de solutions fondées sur la nature (recommandation n°2), tout en articulant ces démarches avec les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC) qui guident les trajectoires d'adaptation locales.

Il est tout aussi important de prévoir et de planifier un accompagnement social structuré pour les habitants, les entreprises et les activités concernés. Cela peut inclure des dispositifs de relogement, des aides à la relocalisation des entreprises, ou encore des solutions innovantes telles que la réaffectation temporaire ou artistique de bâtiments destinés à disparaître. L'objectif est de garantir des transitions justes et anticipées, de préserver la cohésion sociale des territoires et de réduire les impacts humains, économiques et identitaires des mutations littorales.

Intégrer ces approches dans les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte permet de bâtir des scénarios d'adaptation cohérents, adaptés aux réalités locales et aux perspectives climatiques à long terme, tout en associant les acteurs du territoire et les citoyens à la définition et à la mise en œuvre des solutions.

### **Exemple de réalisation : Le Prêcheur (Martinique)**

L'expérience conduite par la commune du Prêcheur illustre brillamment la force d'une démarche d'adaptation anticipative et collective face au retrait du trait de côte. Confrontée à l'intensification des houles cycloniques et à l'érosion rapide de son littoral, la municipalité a engagé dès 2018 une stratégie de repli concerté des zones d'habitat vulnérables, en impliquant pleinement les habitants dans la co-construction des solutions. Pensé sur le temps long, le projet articule diagnostic scientifique, programmation urbaine progressive et sécurisation foncière afin d'éviter les réponses d'urgence et de permettre une transition socialement acceptable. Il prévoit notamment la construction de plus de 300 logements sociaux en retrait du littoral ainsi qu'une école refuge transformable en hébergement d'urgence. Cette anticipation, couplée à une gouvernance partenariale et à la mobilisation de filières locales et biosourcées, fait du Prêcheur une référence inspirante de repli stratégique planifié, démontrant que l'adaptation au changement climatique peut être organisée, juste et résiliente.



**PROTECTING THE OCEAN SINCE 1990**

#WeAreSurfriderEurope

contact1@surfrider.eu

[www.surfrider.eu](http://www.surfrider.eu)

**Adeline Plé, chargée de plaidoyer local,**  
[aple@surfrider.eu](mailto:aple@surfrider.eu)

